



## ÉLECTIONS SCOLAIRES - DIVISION DU TERRITOIRE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside a adopté une proposition de division du territoire de la Commission scolaire Riverside en onze (11) circonscriptions électorales en vue des élections scolaires.

Quiconque souhaite consulter le projet de découpage du territoire peut se présenter au centre administratif, sis au 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, (Québec) entre 9h et 12h et 13h et 16h du lundi au vendredi, jusqu'au 15 juin 2023 ou sur le site Web de la commission scolaire à [www.rsb.qc.ca](http://www.rsb.qc.ca).

Toute opposition au projet de division en circonscriptions doit être soumis par écrit à la présidente de l'élection dans les 15 jours de la publication de cet avis au 7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N7, ou par courriel à [elections@rsb.qc.ca](mailto:elections@rsb.qc.ca). Si le taux d'opposition atteint 140, le conseil des commissaires se voit dans l'obligation de tenir une assemblée publique aux fins d'entendre les personnes présentes sur le projet de division en circonscriptions.

*(NOTE: This notice is also available in English on the schoolboard website and at the Administrative Centre.)*

Le projet de division est le suivant :

No de la circonscription électorale	Municipalités	Nombre d'électeurs
1	<p>Comprend les municipalités suivantes : Contrecoeur (V), Calixa-Lavallée (M), La Présentation (M), Massueville (VL), Sorel-Tracy (V), Varennes (V), Verchères (M), Saint-Aimé (M), Sainte-Anne-de-Sorel (M), Saint-Antoine-sur-Richelieu (M), Saint-Bernard-de-Michaudville (M), Saint-Charles-sur-Richelieu (M), Saint-David (M), Saint-Denis-sur-Richelieu (M), Saint-Gérard-Majella (P), Saint-Joseph-de-Sorel (V), Saint-Jude (M), Saint-Louis (M), Sainte-Marie-Madeleine (P), Sainte-Madeleine (VL), Saint-Marcel-de-Richelieu (M), Saint-Ours (V), Saint-Robert (M), Saint-Roch-de-Richelieu (M), Sainte-Victoire-de-Sorel (M), Mont-Saint-Hilaire (V), Saint-Barnabé-Sud (M), Saint-Damase (M), Saint-Dominique (M), Saint-Hyacinthe (V), Saint-Hugues (M), Saint-Jean-Baptiste (M), Saint-Liboire (M), Saint-Pie (V), Saint-Simon (M), Saint-Valérien-de-Milton (M), Sainte-Hélène-de-Bagot (M), Sainte-Julie (V), Saint-Amable (M), Saint-Marc-sur-Richelieu (M), Saint-Mathieu-de-Beloeil (M), Beloeil (V) et McMasterville (M).</p> <p>Comprend aussi la partie de la Municipalité de Yamaska située sur le territoire de la commission scolaire.</p>	2 521
2	<p>Comprend la partie de la Ville de Longueuil qui correspond à l'arrondissement du Vieux-Longueuil, excluant la partie de cet arrondissement située au sud-ouest de l'échangeur des boulevards Taschereau (route 134) et Sir-Wilfrid-Laurier (route 116).</p> <p>Comprend aussi une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement de Saint-Hubert et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située au nord du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116).</p>	1 994
3	<p>Comprend les municipalités suivantes : Boucherville (V), Saint-Bruno-de-Montarville (V) et Saint-Basile-le-Grand (V).</p> <p>Comprend aussi la partie de la Ville de Carignan enclavée au nord du ruisseau Massé (secteur de la place Antoine-Forestier et des rues Jean-De Fonblanche et Antoine-Forestier).</p>	2 544

4	<p>Comprend les municipalités suivantes : Chambly (V), Marieville (V), Mont-Saint-Grégoire (M), Rougemont (M), Sainte-Angèle-de-Monnoir (M), Richelieu (V) Saint-Mathias-sur-Richelieu (M) et Otterburn Park (V).</p> <p>Comprend aussi la Ville de Carignan, excluant la partie de cette Ville enclavée au nord du ruisseau Massé (secteur de la place Antoine-Forestier et des rues Jean-De Fonblanche et Antoine-Forestier).</p> <p>Comprend également une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement de Saint-Hubert et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située à l'est de l'autoroute de l'Acier (30).</p>	2 282
5	<p>Comprend la Ville de Saint-Lambert.</p> <p>Comprend aussi une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située au sud-ouest de l'échangeur des boulevards Taschereau (route 134) et Sir-Wilfrid-Laurier (route 116).</p> <p>Comprend également une partie de la ville de Brossard délimitée comme suite : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du boulevard Taschereau (route 134), ce boulevard, le boulevard Lapinière, le boulevard Provencher et son prolongement, l'autoroute René-Lévesque (20), le pont Samuel-De Champlain et la limite municipale jusqu'au point de départ.</p>	2 002
6	<p>Comprend une partie de la Ville de Longueuil située dans l'arrondissement de Saint-Hubert et délimitée comme suit : la partie de cet arrondissement située à la fois au sud du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116) et à l'ouest de l'autoroute de l'Acier (30).</p>	2 709
7	<p>Comprend la partie de la Ville de Brossard située à l'est du boulevard Taschereau (route 134).</p>	2 967
8	<p>Comprend une partie de la ville de Brossard délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Provencher et du boulevard Lapinière, ce boulevard, le boulevard Taschereau (route 134), la limite municipale sud et ouest, le pont Samuel-De Champlain, l'autoroute René-Lévesque (20), le prolongement du boulevard Provencher et ce boulevard jusqu'au point de départ.</p>	2 342
9	<p>Comprend les municipalités suivantes : Delson (V), Sainte-Catherine (V), Saint-Constant (V), Candiac (V), Saint-Rémi (V), Saint-Isidore (P) et Saint-Michel (M).</p>	3 119
10	<p>Comprend la partie de la Ville de Longueuil qui correspond à l'arrondissement de Greenfield Park.</p>	2 170
11	<p>Comprend les municipalités suivantes : La Prairie (V), Saint-Jean-sur-Richelieu (V), Saint-Philippe (V), Saint-Jacques-le-Mineur (M), Lacolle (M), Napierville (M), Sainte-Anne-de-Sabrevois (P), Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (M), Saint-Valentin (M), Saint-Alexandre (M), Saint-Blaise-sur-Richelieu (M), Saint-Mathieu (M) et Saint-Édouard (M).</p> <p>Comprend aussi la partie de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville située sur le territoire de la commission scolaire.</p>	2 969



John McLaren, secrétaire général

Donné à Saint-Hubert (Québec)  
Le 2 juin 2023